

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 945-2012, 3 octobre 2012

CONCERNANT la nomination de M^e Manuelle Oudar comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE M^e Manuelle Oudar, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère du Travail, administratrice d'État I, au traitement annuel de 170 584 \$ à compter du 9 octobre 2012;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Manuelle Oudar comme sous-ministre du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58363

Gouvernement du Québec

Décret 946-2012, 3 octobre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Alain Veilleux comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Alain Veilleux, sous-ministre adjoint aux Finances et à l'Économie, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au même classement et au traitement annuel de 180 324 \$ à compter du 9 octobre 2012 et que son traitement annuel soit révisé selon les règles applicables à un sous-ministre du niveau 2;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement

par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Alain Veilleux comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58364

Gouvernement du Québec

Décret 947-2012, 3 octobre 2012

CONCERNANT M^e Brigitte Pelletier

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE le décret numéro 912-2012 du 20 septembre 2012 concernant la nomination de M^e Brigitte Pelletier comme sous-ministre au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale soit modifié par le remplacement, dans le titre et le dispositif, de « au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale » par « du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale »;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 9 octobre 2012.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58365

Gouvernement du Québec

Décret 948-2012, 3 octobre 2012

CONCERNANT monsieur Claude Blouin

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE les articles 8 et 17 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Claude Blouin, administrateur d'État II, comme à un premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 7;